Soyez acteur

Votre situation a évolué ?
Transmettez rapidement vos justificatifs :
- à votre conseiller agence,
- via l'application Ma Banque[1],
- via votre espace Crédit Agricole en Ligne.

La **relation de confiance** que nous tissons ensemble est basée sur la confidentialité et la loyauté.
Ceci nous engage pleinement à vos côtés.

Pour plus d'infos
Fédération Bancaire Française,
www.fbf.fr

Les clés de la banque – rubrique
« mes informations »
www.lesclesdelabanque.com

(1) Téléchargement et accès gratuits à l'application Ma Banque, hors coûts de communication selon les opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à internet. App Store est une marque de service d'Apple Inc. Android et Google Play sont des marques de Google Inc.

Une question ?
Contactez votre conseiller
ou rendez-vous sur
www.credit-agricole.fr/ca-nmp

NORD
MIDI-PYRÉNÉES

NOTRE TERRITOIRE
VOTRE AVENIR

Edité par Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est situé au 219 avenue François Verdier - 81000 ALBI - 444 953 830 RCS ALBI - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 019 259.

09/2019 - Imprimé par Mérico - 12340 Bozouls - Crédits photos : iStock. Document non contractuel. Ne pas jeter sur la voie publique.

Pourquoi votre banquier veut-il (presque) tout savoir sur vous, votre situation personnelle et vos projets ?

Les informations recueillies permettent d'orienter votre banquier et de sécuriser votre investissement.
En effet, une connaissance actualisée du client permet de fournir un conseil adapté.
Pour cela, la banque doit avoir une connaissance précise et à jour de ses clients et des opérations financières qu'ils réalisent.

Quelles informations ma banque peut-elle me demander ?

Chaque cas est différent, c'est pourquoi il est nécessaire de connaître votre situation personnelle au préalable :

- revenus et charges,
- situation familiale,
- projets de vie à court, moyen et long terme,
- capacité d'épargne ou d'emprunt selon vous…

Il est donc normal que votre conseiller vous questionne sur des sujets qui vous paraissent très personnels.

EN TANT QUE BANQUE, NOUS AVONS DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES.

Pour bien vous connaître, les questions doivent être pertinentes, claires, précises et compréhensibles.

Quelles obligations s'imposent aux banques ?

- Une connaissance actualisée et justifiée de tous nos clients (y compris des revenus et du patrimoine) et le suivi de leurs opérations sont requis afin de répondre aux exigences règlementaires de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (3ème et 4ème directives européennes).
- Certains documents que nous vous demandons sont obligatoires pour pouvoir réaliser vos opérations. Ils nous permettent également de nous assurer de votre bonne compréhension, lors de la réalisation d'opérations d'épargne par exemple.
- Nous pouvons également vous demander d'autres documents pour la mise à jour de votre dossier afin de répondre aux exigences de connaissance client.

Des questions sur vos connaissances et votre expérience financière

- Votre banquier doit s'assurer que vous possédez l'expérience et les connaissances nécessaires pour bien comprendre les risques du produit ou du service proposé ou demandé : placements détenus ou déjà souscrits par le passé, gains réalisés, pertes subies…
- Vos réactions face aux gains ou pertes réalisés : stress, souci, indifférence…

POURQUOI AVEZ-VOUS TOUT INTÉRÊT À RÉPONDRE AUX QUESTIONS POSÉES ?

Pour instaurer une relation saine basée sur la confiance et l'efficacité

- Un dialogue utile et franc permet de bénéficier de conseils pertinents en adéquation avec votre situation et vos attentes.
- Grâce à la connaissance de votre profil, votre conseiller peut vous accompagner et effectuer des propositions personnalisées.
- Votre banquier est tenu de mettre régulièrement votre dossier personnel à jour, c'est pourquoi il peut vous demander régulièrement des documents vous concernant.
- Répondez à ses demandes ! Cela lui permettra de vérifier que les produits que vous détenez sont toujours adaptés à votre situation.

BON À SAVOIR

- Que vous ayez ou non bénéficié d'un conseil personnalisé, efforcez-vous de bien comprendre en quoi le produit ou service envisagé est adapté à votre besoin.
- Vous pouvez, à tout moment, solliciter votre conseiller pour vérifier avec lui la pertinence de vos investissements.
- Pour vous délivrer un conseil adapté, il doit avoir en permanence une information à jour vous concernant.
- Si vous le souhaitez, vous pouvez investir directement en bourse sans bénéficier des conseils de votre banquier. Dans ce cas, vous en assumerez seul la responsabilité.

QUELS DOCUMENTS PEUT-ON VOUS DEMANDER ?

Les justificatifs à fournir diffèrent selon le type d'opération à réaliser.

Pour ouvrir un compte

- Une pièce d'identité officielle, en cours de validité, comportant une photographie récente et votre signature. La copie de ce document sera conservée.
- Un justificatif de domicile original récent : facture d'eau, d'électricité, avis d'imposition…
- Tout autre document permettant de vérifier la cohérence de vos opérations, votre activité, vos revenus, etc. : avis d'imposition, bulletins de salaires, actes de propriété…

Pour répondre à vos demandes spécifiques : crédit, conseil en placements, transfert vers ou en provenance d'autres banques…, nous devons disposer d'informations à jour

- Pièce d'identité à jour
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Justificatifs de revenus, de patrimoine
- Documents en lien avec la transaction demandée : compromis, facture, origine des fonds…

Le Crédit Agricole ne vous demande JAMAIS de communiquer, à l'écrit ou à l'oral, les informations suivantes :

- vos codes de connexion
- vos coordonnées bancaires
- vos codes de confirmation d'achats reçus par SMS
- vos mots de passe
- vos codes d'enrôlement à un service du Crédit Agricole